

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 6

Artikel: Les Egyptiens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'autres fois, malgré des renseignements trop certains, on confie les pauvres êtres à des amateurs peu dignes, mais qui se contentent d'une rétribution moindre : la commune a besoin d'économie.

Ce que produit ordinairement une telle éducation, nul ne l'ignore. On forme ainsi d'excellents sujets, qui plus tard, par une juste reconnaissance, ne manqueront pas de renvoyer tout une nouvelle nichée à héberger et à entretenir.

Dernièrement la *Revue* a publié sur ce sujet des considérations qui méritent à tous égards l'attention publique. Mais ce n'est pas assez d'agir sur l'opinion ; l'Etat doit-il continuer à se désintéresser, et cette question ne serait-elle pas digne de figurer dans le programme du nouveau Grand Conseil que nous élirons dans quelques semaines ?

Lausanne, le 4 février 1873.

Monsieur le rédacteur,

Un fait assez curieux s'est produit dernièrement dans notre ville, qui semblerait donner un triste témoignage de l'inconstance, pour ne pas dire de l'inconséquence des Lausannois.

Mme Cellini venait de terminer une série de dix conférences où le public avait entrée libre.

Dès le début, la salle de l'hôtel de ville fut trop petite pour contenir les nombreux auditeurs suspendus aux lèvres de l'éloquente étrangère. On y arrivait une heure avant l'heure pour trouver place, on s'y cognait, on remplissait les couloirs de chaises, et, sur les portes, se pressaient de nombreux auditeurs derrière lesquels d'autres encore, perchés sur des banquettes, et maugréant contre l'exiguité de la salle, cherchaient en vain à saisir quelques fragments de ces phrases, si bien moulées, que Mme Cellini lançaient à son auditoire enthousiaste.

Ces dix conférences terminées, Mme Cellini, encouragée par un accueil aussi empressé, et par l'assiduité de ses admirateurs, pensa leur faire grand plaisir en annonçant trois conférences *payantes*.

Les prix des billets étaient fixés à 1 fr. pour les premières places, et 50 centimes pour les secondes.

La première conférence, nous dit-on, réunit à peine une quinzaine de personnes avec lesquelles Mme Cellini, passablement navrée, — on peut le supposer, — se borna à une conversation familière.

Il va sans dire qu'après un pareil résultat elle ne crut pas devoir continuer.

Qu'était devenue cette foule empressée ? Où étaient maintenant ces dames si assidues, tous ces auditeurs enfin dont les chauds applaudissements couronnaient chaque conférence ?.....

That is the question.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

I

Introduction. — A l'époque de cette histoire, le pays de Vaud était partagé entre plusieurs princes souverains. L'évêque de Lausanne n'était pas seigneur temporel de toute la ville de ce nom, mais du quartier de la Cité seulement. Au dehors, sa principauté comprenait Avenches, Villarzel, Lucens, Curtilles ; les quatre paroisses de Lavaux, savoir : Lutry, Cully, Saint-Saphorin, Corsier et une partie de Vevey, jusqu'au torrent appelé la Veveyse. Il possédait, en outre, Bulle.

Les cantons de Berne et de Fribourg avaient en commun les bailliages d'Echallens, d'Orbe, de Grandson et de Morat.

Les mandements d'Aigle, de Bex, d'Ollon et des Ormonts avaient été cédés aux Bernois.

Rougemont et Oron relevaient du comté de Gruyères, Etat indépendant.

La ville de Lausanne, proprement dite, était une ville libre, régie par ses propres lois et qui avait même quelque part à la souveraineté sur les terres de l'évêque.

Enfin, le duc de Savoie dominait sur tout le reste, et il avait, de plus, quelques portions du canton de Fribourg, outre le pays de Gex.

Ce prince gouvernait sa baronnie de Vaud par l'entremise d'un lieutenant portant le titre de grand-bailli de Vaud. Mais le souverain ne pouvait prendre aucune décision importante sans l'assemblée des *Etats* du pays. Cette assemblée était composée du clergé, des seigneurs, vassaux du duc, et des députés de 14 villes ou bourgs, savoir : Moudon, capitale, Rue, Chatel-Saint-Denis, Romont, Payerne, Grandcour, Cu-drefin, Estavayer-le-Lac, Yverdon, Sainte-Croix, Les Clées, Cossonay, Morges et Nyon.

Quant au gouvernement spirituel de l'évêque, son diocèse comprenait le pays de Vaud depuis le ruisseau de l'Aubonne jusqu'à Villeneuve, Jougné et Longueville en Franche-Comté, les principautés de Neuchâtel, Vallengin, Bienna, une partie des cantons de Soleure, de Berne et de Fribourg. Ce grand diocèse était borné par les évêchés de Genève, de Besançon, de Bâle, de Constance et de Sion.

Le trône pontifical était occupé par Clément VII et le trône impérial par Charles-Quint. François Ier régnait en France et Charles III en Savoie. Enfin, les Suisses avaient formé depuis 14 ans la confédération des treize cantons.

La rencontre imprévue.

Dans les premiers mois de l'année 1529, et par un beau jour de printemps, on vit sortir de Lausanne un jeune cavalier de bonne mine, mis avec élégance, et monté sur un fringant coursier. Il se dirigeait du côté de Genève, et les armes qu'il portait annonçaient que, dans ces temps de troubles et de dissensions, les routes n'étaient pas parfaitement sûres. Le soleil commençait à paraître à l'Orient, et ses rayons, s'élançant du sommet des montagnes, formaient sur le lac une traînée de lumière. Depuis les environs de la ville, la vue embrassait tout le bassin du Léman ; et, sur la droite, le pays de Vaud se présentait à l'œil comme un jardin délicieux qui semblait devoir être le séjour de la paix et de la félicité. Les idées de notre voyageur n'étaient pas, malgré son jeune âge, tout à fait en harmonie avec le calme de la nature. On lisait dans ses yeux, dans l'expression de sa physionomie, qu'une peine secrète l'agitait douloureusement et troubloit son repos.

Chemin faisant, il se livrait à des réflexions relatives aux croyances religieuses ; un motif puissant et secret plaidait dans son cœur en faveur de la réformation. Lorsqu'il réfléchissait à ce motif entraînant (et il y réfléchissait souvent), il pressait son cheval pour arriver plus vite à Genève, où devait se terminer sa promenade. Non-seulement il lui tardait de remplir la mission dont il était chargé pour cette ville, mais encore il espérait qu'il pourrait y voir peut-être, ne fût-ce qu'un moment, l'ange de douceur et de beauté qui l'occupait sans cesse et dont un destin cruel semblait vouloir

l'éloigner pour toujours. Déjà, depuis quelque temps, notre bon jeune homme avait appris à Genève qu'il avait un cœur fait pour la tendresse; et la belle et intéressante Victorine Lullin n'avait point été insensible aux hommages qu'il lui rendait. Fille aimable et instruite, vertueuse et modeste, elle avait eu le malheur de perdre beaucoup trop tôt une mère tendre et chérie. Mais son père lui restait, et cet homme respectable, doué des plus beaux dons de l'esprit et du cœur, ne vivait que pour sa fille, qui était son seul enfant. Ils avaient adopté l'un et l'autre, déjà depuis un an ou deux, tous les principes de la réformation, et M. Lullin n'eut point permis que cette fille épousât un catholique décidé, quelque rang qu'il pût occuper.

D'un autre côté, notre héros, quoique orphelin dès son bas âge, ne pouvait guère, dans sa position et dans les circonstances de son père adoptif, abjurer la religion de ses aieux. En se retranchant ces obstacles à son bonheur, son âme sensible, exaltée, son imagination trop vive, le portaient à les exagérer encore. L'avenir ne se présentait à lui que sous les couleurs les plus lugubres. « Elle m'aimait, disait-il, j'en étais idolâtre... un voile funeste s'est placé entre nous... les deux préjugés nous ont séparés!... »

Tout à coup, un bruit de chevaux le tire de sa rêverie. Il avait dépassé Rolle d'environ une lieue : il voit s'avancer dix à douze cavaliers bien montés; et bientôt, à la cuillère d'or suspendue à leur cou, et au manteau blanc qui flotte sur leurs épaules, il reconnaît les *chevaliers de la cuillère*, qui depuis quelque temps désolaient les environs de Genève.

Les chevaliers de la cuillère formaient une confrérie composée de 60 gentilshommes, tant du pays de Vaud que de la Savoie, qui avait pour but principal de défendre les intérêts du duc de Savoie, à qui ils étaient entièrement dévoués. Cette espèce de chevalerie s'était constituée ensuite de la lutte qui s'était établie entre ce prince et la ville de Genève, qui travaillait à reconquérir ses libertés et à se garantir contre les attaques du duc de Savoie et de ses partisans. Ils portaient chacun une cuillère d'or suspendue au cou, en souvenir de l'origine de l'association, fondée, disait-on, en mangeant du riz à la cuillère, au château de Bursinel, chez un des leurs.

Au milieu de cette troupe est une jeune dame dont la contenance annonce la fâcheuse position : il est évident qu'elle est prisonnière et qu'on l'emmène de force. D'un coup d'œil le jeune homme la voit et aussitôt il reconnaît l'intéressante victime. Un mouvement qu'elle fait et une lueur d'espérance qui paraît dans ses yeux, prouvent qu'elle a aussi reconnu le voyageur. Elle semble vouloir s'élancer vers lui ; mais une réflexion soudaine la retient ; la prudence enchaîne sa voix, et arrête les plaintes prêtes à s'échapper de sa bouche.

(A suivre.)

Ce que nous avons dit du chapeau *revanche*, que de nombreuses personnes ont du reste jugé comme nous, n'est décidément pas du goût de M. Noël, qui, revenant à la charge, nous adresse la lettre suivante.

Cette épître nous paraît certainement aussi ridicule que la déplorable coiffure qui fait l'objet du débat. Il n'est pas possible, en effet, de faire preuve d'une plus grande étroitesse d'idées dans un aussi petit nombre de lignes :

30 janvier 1874.

Monsieur le rédacteur,

Le *Conteur* étant un journal essentiellement vaudois, et son rédacteur également, aucune observation juste et fondée, surtout concernant la France, ne peut avoir de succès dans ses colonnes. C'est indubitable, d'après les quelques réflexions que vous avez cru devoir ajouter à l'article du faux chapeau revanche, réflexions dont vous n'avez aucune preuve et qui ne sont que votre appréciation déplacée.

Si l'inscription que vous proposez est trop longue pour mettre sur un chapeau, elle est au moins dans le cœur de la majorité des Français intelligents.

A cette occasion, permettez-moi de vous en offrir une moins longue, que vous devriez bien adopter : Fraternité.

Recevez, Monsieur, mes salutations. L. NOËL.

Un fermier des environs de Cossonay avait depuis quelques jours à son service un petit *boveiron*, qui certes n'avait point inventé la poudre. Ce pauvre garçon connaissait mieux ses vaches, avec lesquelles il passait la journée, que ses devoirs religieux. Depuis bien longtemps déjà il n'avait mis les pieds à l'église, lorsqu'un dimanche où il faisait une forte pluie, son maître lui dit :

Té faut alla au pridze Henri, ne laisserein lé bité dedein vouai.

Quand le *boveiron* revint du sermon, le fermier lui demanda :

Eh bin, ta étá au pridze Henri, io lo menistre a te prai son texte.

La prai su m trabllia que l'avái a côté de lli, répondit naïvement le jeune vacher.

Théâtre.

Notre troupe dramatique continue à nous faire passer d'agrables soirées. Les succès qu'elle a recueillis mardi et jeudi étaient certes bien mérités, car rien de plus amusant que les *Premières armes de Richelieu*, où Mme Basta, délicieuse Déjazet, a pu faire valoir toutes les ressources de son talent, habilement secondée du reste par Mmes Olivier, Vaslin et M. Estival. — Jeudi, réussite complète encore, dans la *Bataille de dames*, qui a valu à Mmes Laurenty, Angèle et M. Richard, non pas des applaudissements bruyants, mais les sympathies de tous les spectateurs charmés de l'interprétation juste et finement nuancée d'une pièce bourrée de mots piquants, de malices et d'ingénieux moyens scéniques.

Demain dimanche, les *Mystères de Paris*, pièce remarquable par des situations éminemment dramatiques.

La livraison de février de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants : I. Le premier âge, par M. Rodolphe Rey. — II. Le Robinson de la Tène. Nouvelle, par M. Louis Favre. (Deuxième partie.) — III. De la législation civile en Suisse et de l'unification du droit, par M. Ernest Lehr. (Deuxième et dernière partie.) — IV. Souvenirs de Vienne, par M. Eugène Rambert. (Suite et fin.) — V. L'idée de la fédération, par M. Ed. Tallichet. — VI. Prosper Mérimée, par M. Adolphe de Circourt. — VII. Littérature et dogme, par M. Charles Seerelan. — VIII. Chronique littéraire de Paris. La séance du 8 janvier à l'Académie française. — Lettres de Mérimée. — IX. BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,
à Lausanne.

L. MONNET.